



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépendance

Question écrite n° 50155

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'adaptation des logements occupés par les personnes âgées confrontées à la perte d'autonomie. Selon les projections de l'INSEE, la population française de plus de 60 ans sera constituée de plus de vingt millions d'individus en 2030 contre quinze millions aujourd'hui. L'adaptation des logements à la perte d'autonomie est donc un enjeu qui ne cesse de prendre de l'importance, puisque la majorité des personnes concernées souhaite demeurer à son domicile. Le partenariat noué entre l'ANAH et la CNAV, et le rapport qui s'en est suivi identifie des voies d'amélioration pour favoriser l'adaptation de l'habitat aux personnes âgées et atteindre l'objectif de 80 000 logements adaptés d'ici 2017. Des pistes examinées, il ressort, notamment, une simplification du parcours du demandeur par l'élaboration d'un diagnostic commun entre les deux organismes et des financements harmonisés ainsi qu'une meilleure information des personnes âgées, des professionnels et des aidants à la réalisation des travaux. Le rapport formule également des propositions afin de favoriser l'égalité du traitement sur les territoires. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour répondre aux enjeux de la perte d'autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50155

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1440

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)